



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 MAI 2023

Le 13 Mai 2023, à 14 h, dans la salle communale de la Mairie de LA CAPELLE-MASMOLÈNE, les membres de l'association COGard se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Présents : 28 adhérents,
Procurations : 27
Nombre de votants : 55
Nombre d'adhérents de l'association au 31/12/2022 : 241 membres

L'Assemblée est présidée par Mr Jean-Pierre TROUILLAS, président de l'association.
Secrétaire de séance : Fabien Roy
Modérateur : Bruno Grenier

Ordre du jour :

- Rapports moral et financier,
- Approbation des rapports,
- Modification des statuts
- Rapports d'activités des actions bénévoles et des actions salariées
- Élection des membres du Conseil d'Administration.

Rapport moral présenté par Jean-Pierre Trouillas, Président de l'Association *.
Conformément à l'ordre du jour, le Président a mis aux voix

le rapport moral 2022 : approuvé à l'unanimité des 55 votants

Le trésorier, Bruno GRENIER a présenté le rapport financier* avec la clôture des comptes 2022* et le budget prévisionnel 2023.

Bruno Grenier, trésorier, et Franck Badin, directeur de GE2A, prestataire de la comptabilité, font quelques commentaires :

Résultats d'Exploitation

- Budget en hausse de près de 25 %/2022, soit environ 600 000 € dont 30 000 de contributions volontaires : 565 000€ de charges dont 68 % de frais de personnel ; augmentation des subventions ; léger déficit de charges non financées représentant 1 % du budget total.
- Bilan : les fonds propres sont corrects, les investissements augmentent de 50 %. Baisse de la trésorerie due à des produits constatés d'avance non encaissés au 31/12/2022. Elle a retrouvé depuis un niveau convenable.
- Budget prévisionnel 2023 : sur décision du CA en date du 6 février 2023, ce budget sera consolidé à hauteur du réalisé 2022.

Rapport financier, clôture des comptes 2022 et affectation des résultats en report à nouveau sont approuvés à l'unanimité des 55 votants moins une abstention.

L'Ordre du Jour appelle ensuite la révision de l'article 4 des statuts (transfert du siège social de l'association de St Chaptes à Nîmes).

Celui-ci prévoyait que ce transfert, décidé par le CA, soit validé par l'Assemblée Générale.

Le contenu de l'article 4 est supprimé et remplacé comme suit :

« Suite à décision du Conseil d'Administration en date du 9 avril 2022, le siège social de l'association est transféré de St Chaptes à Nîmes. A l'avenir, la décision de transfert du siège social relèvera de l'unique compétence du Conseil d'Administration. »

Mise aux voix par le Président, cette révision de l'article 4 des statuts est approuvée à l'unanimité des 55 votants.

Bilan d'activités des actions 2022* (voir document : Rapport d'Activité) : présenté conjointement par le président pour les actions bénévoles et l'équipe salariée, fort représentée, où chacune et chacun des membres des Pôles Protection/Conservation d'une part et Sensibilisation d'autre part, ont illustré les actions emblématiques et/ou quotidiennes de leurs interventions.

Pour les actions bénévoles :

Coordonnés par Marie-Jo, les sorties (ornitho et autres), rencontrent un franc succès, alors que pour « Les Rendez-vous du COGard et la bibliothèque », celui-ci est plus timide. Christian Hubert a pointé en particulier la montée en charge de la Cellule d'Action Pour le Vivant (CAPVIV) rappelant ses 3 objectifs : Agir pour lutter contre les atteintes à l'environnement, Sensibiliser les professionnels et le grand public sur cette nécessité, Coopérer avec d'autres associations gardoises ayant même finalité (réseau).

Le bilan des travaux du Groupe Communication, qui se structure et dont chacun reconnaît l'importance (site web, Lettre d'info, expos photos,,,) est à lire dans le Rapport d'Activité et sur le site Web du COGard.

Questions diverses :

Une membre de l'association signale que l'intervention du COGard manque au territoire du nord du département (Bagnols, limites Gard Ardèche). Il lui est répondu que l'outil « Référents Locaux » pourrait être activé pour peu que des membres résidant sur ce territoire se mobilisent. Il est précisé qu'une carte signalant la résidence des membres, régulièrement mise à jour par Marie-Jo, pourrait être à disposition sur le Forum.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Sont élus, membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, par l'Assemblée :

Laura Mosser, Jean Pierre Trouillas, Bruno Grenier, Fabien Roy, Patrick Drugeon.

Ils exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 1 an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

A La Capelle – Masmolène, le 13 mai 2023

Le Président

Jean-Pierre TROUILLAS

* voir les Rapports « Moral », « Financier » et « d'Activités » qui ont été adressés avant l'AG